

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-005

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	32

**CONTRAT DE PARTENARIAT PORTANT ORGANISATION DU FORUM « EMPLOI ET
CRÉATION D'ENTREPRISE » : ÉDITION 2020**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 janvier 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-huit janvier à dix-huit heures,, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANÇIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, JEAN-JACQUES LION, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKÉ, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, JEAN-YVES FORT à BRIGITTE DUBOUIS, FRANÇOISE JOSSET à SYLVIANE NERVI SITA, JENNIFER PAILLAUX à SOPHIE DUFOUR, ANNE-MARIE COLOMBANI à MARIE-CHRISTINE GUIOL

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, AUDREY GIUNCHIGLIA, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le :

RAPPORTEUR : STÉPHAN CÉRET

Depuis une vingtaine d'années, la Commune s'engage, au travers du forum « Emploi et création d'entreprise », en faveur d'actions visant le retour à l'emploi et la liberté d'entreprendre.

Ce forum se donne pour objectif de toujours mieux répondre à la demande du public de la Dracénie en lui permettant d'accéder à des offres emploi pérenne proposées par des recruteurs, mais également de rencontrer les différents opérateurs d'accompagnement à la création d'entreprise.

La prochaine édition du forum « Emploi et de création d'entreprise » se tiendra le 4 mars 2020 au Complexe Saint-Exupéry à Draguignan.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, plusieurs prestataires Dracénois ont décidé d'apporter leur concours dans les conditions définies ci-dessous :

- Crédit Agricole PCA : financement à hauteur de 1 500 € pour des prestations d'atelier de relooking et de mise à disposition matériel logistique ;
- Union Patronale du Var : participation à hauteur de 200 € en faveur du financement du prestataire logistique ;

À cette fin, il appartient à la Commune de conclure un contrat définissant les modalités de partenariat avec chaque prestataire, joint en annexe.

À noter que la Commune intégrera à son plan de communication les partenaires de ce forum.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes des contrats de partenariat à intervenir entre la Commune et le Crédit Agricole PCA et l'Union Patronale du Var, portant organisation de l'édition 2020 du forum « Emploi et création d'entreprise », joints en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits contrats et tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes des contrats de partenariat à intervenir entre la Commune et le Crédit Agricole PCA et l'Union Patronale du Var, portant organisation de l'édition 2020 du forum « Emploi et création d'entreprise », joints en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdits contrats et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 28 janvier 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de Draguignan, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Richard STRAMBIO, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Ville sis 28 rue Georges Cisson à Draguignan, dûment habilité par délibération n° 2020-005, en date du 28.01.2020 ;
ci-après désignée par « la Commune », d'une part ;

et

La Caisse Locale de Crédit Agricole de Draguignan dite Crédit agricole PCA, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle BLANC, sise centre Hermès, rue de la République à Draguignan, ci-après désignée par « le Prestataire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La présente convention a pour objet de préciser les modalités pratiques du partenariat décidé entre la commune de Draguignan et le Crédit agricole PCA concernant le « Forum emploi et création d'entreprise - édition 2020 », en précisant les droits et devoirs de chacun de ses signataires.

Article 2

L'accompagnement financier du prestataire, d'un montant octroyé de 1 500 € TTC, dans le cadre de ce partenariat concernant le « Forum emploi et création d'entreprise - édition 2020 », est affecté à la réalisation des prestations suivantes :

- Atelier relooking : « Association Justlook conseil en image » : 600 € ;
- GB Event Bellune Évènement (prestation forum) : 900 €.

Article 3

Cet accompagnement financier sera honoré par le règlement de factures du montant total indiqué à l'article 2 :

- clairement libellées à l'ordre de la caisse locale de Crédit Agricole mutuel de Draguignan sise rue de la République à Draguignan ;
- intégrant dans leur contenu, le titre de la manifestation, la nature de la prestation prise en charge et l'objet de la facture ;
- envoyée(s) à la caisse locale au plus tard avant le début du mois de décembre de l'exercice de référence.

Article 4

Dans ce cadre, la Commune s'engage à titre de réciprocité à :

- faire figurer clairement, sur l'ensemble des documents diffusés dans le cadre de cette manifestation, le partenariat du Crédit Agricole PCA ;
- mentionner le partenariat du Crédit Agricole PCA dans les allocutions prononcées à cet effet ;
- afficher une banderole du Crédit Agricole PCA sur les lieux de la manifestation ;
- diffuser dans son entourage et auprès de ses adhérents, l'implication concrète du Crédit Agricole PCA dans le développement local de notre région et la qualité de ses prestations.

Article 5

Le prestataire fournira à la commune de Draguignan, le matériel de signalétique nécessaire portant sa mention et concrétisant sa présence dans ce partenariat.

Article 6

Le partenariat du Crédit Agricole PCA lui assure implicitement l'exclusivité du secteur bancaire et assurance sur la manifestation concernée.

Article 7

La présente convention est signée entre les deux partenaires spécifiquement sur cette édition du « Forum emploi et création d'entreprise - édition 2020 », sans les engager pour des éditions ultérieures.

Article 8

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Toulon, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait en 2 exemplaires à Draguignan, le

Le Maire de Draguignan

La Présidente de la Caisse locale de
Crédit Agricole mutuel

Monsieur Richard STRAMBIO

Madame Isabelle BLANC



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de Draguignan, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Richard STRAMBIO, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Ville sis 28 rue Georges Cisson à Draguignan, dûment habilité par délibération n° 2020-006.. en date du 28/01/2020 ;
ci-après désignée par « la Commune », d'une part ;

et

L'Union Patronale du Var, dite UPV de Draguignan, représentée par son Président, Monsieur Christophe AUBOIS, sise 3 avenue Maréchal Juin à Draguignan, ci-après désignée par « le Prestataire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La présente convention a pour objet de préciser les modalités pratiques du partenariat décidé entre la commune de Draguignan et l'UPV de Draguignan concernant le « Forum emploi et création d'entreprise - édition 2020 », en précisant les droits et devoirs de chacun de ses signataires.

Article 2

L'accompagnement financier du prestataire, d'un montant octroyé de 200 € TTC, dans le cadre de ce partenariat concernant le « Forum emploi et création d'entreprise - édition 2020 », est affecté à la réalisation des prestations de GB Event Bellune Évènement (prestation logistique forum).

Article 3

Cet accompagnement financier sera honoré par le paiement de factures du montant total indiqué à l'article 2 :

- clairement libellées à l'ordre de la caisse locale de l'UPV de Draguignan sise 3, avenue du Maréchal Juin à Draguignan ;
- intégrant dans leur contenu, le titre de la manifestation, la nature de la prestation prise en charge et l'objet de la facture ;
- envoyée(s) à la caisse locale au plus tard avant le début du mois de décembre de l'exercice de référence.

Article 4

Dans ce cadre, la Commune s'engage à titre de réciprocité à :

- faire figurer clairement, sur l'ensemble des documents diffusés dans le cadre de cette manifestation, le partenariat de l'UPV de Draguignan ;
- mentionner le partenariat de l'UPV de Draguignan dans les allocutions prononcées à cet effet ;
- diffuser dans son entourage et auprès de ses adhérents, l'implication concrète de l'UPV de Draguignan dans le développement local de notre région et la qualité de ses prestations.

Article 5

Le prestataire fournira à la commune de Draguignan, le matériel de signalétique nécessaire portant sa mention et concrétisant sa présence dans ce partenariat.

Article 6

La présente convention est signée entre les deux partenaires spécifiquement sur cette édition du « Forum Emploi et Création d'Entreprise - Édition 2020 », sans les engager pour des éditions ultérieures.

Article 7

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Toulon, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait en 2 exemplaires à Draguignan, le

Le Maire de Draguignan

Le Président de l'UPV de Draguignan

Monsieur Richard STRAMBIO

Monsieur Christophe AUBOIS